

\*\*BOOKLET LABEL\*\*

GROUP

4

FUNGICIDE

## ALLEGIANCE<sup>MC</sup> FL

Un traitement de semence pour la suppression des fontes de semis et pourritures de semences causées par *Pythium* spp. dans la luzerne, le lotier corniculé, les haricots, les pois chiches, les lentilles, le canola, le trèfle, le maïs (maïs de grande culture et maïs sucré), les graminées (fourrages et pelouses), les betteraves à sucre, le soja, le sorgho, la vesce, les pois (secs et de transformation), les tournesols, le blé, l'orge, l'avoine, le seigle et le sainfoin.

SUSPENSION

COMMERCIAL

Toute la semence traitée avec ce produit doit être colorée de façon évidente au moment du traitement.

GARANTIE :

Métalaxyl.....317 g/L

N° D'HOMOLOGATION 26674 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES  
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

**Bayer CropScience Inc.**  
**Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.**  
**Calgary, Alberta T2C 3G3**  
**Téléphone : 1-888-283-6847**

CONTENU NET : 3,79 Litres

### **Restrictions spéciales d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué à la semence. Allegiance FL est vendu seulement aux spécialistes du traitement de semences qui peuvent se conformer à ces exigences. Les règlements relatifs à la coloration des semences traitées, édictés en vertu de la *Loi sur les semences*, doivent être scrupuleusement suivis lors de l'utilisation de ce produit.

TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES : 1-800-334-7577  
RENSEIGNEMENTS POUR LES PRODUCTEURS : 1-888-283-6847

**PROTÉGER DU GEL**

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Allegiance FL est un traitement de semence à base de fongicide systémique utilisé pour la suppression des fontes de semis et pourritures de semences causées par *Pythium* spp. sur différentes cultures, incluant :

CULTURE	SUPPRIMÉES
luzerne, lotier corniculé, trèfle, vesce	pourritures des semences et fontes des semis
sainfoin, graminées (fourrages et pelouses)	pourritures des semences et fontes des semis
haricots, pois chiches, pois	pourritures des semences et fontes des semis
canola, colza, maïs (maïs de grande culture et maïs sucré)	pourritures des semences et fontes des semis
soja	pourritures des semences et fontes des semis, phytophthora en début de saison
tournesols	pourritures des semences et fontes des semis, mildiou
avoine, blé, orge, seigle	pourritures des semences et fontes des semis
lentilles	pourriture des semences causée par <i>Pythium</i>

## MODE D'EMPLOI :

Allegiance FL est une formulation conçue pour le traitement commercial des semences des cultures indiquées. Allegiance FL peut être également utilisé à la ferme pour le traitement des pois chiches, des lentilles, des pois, des haricots et du soja, avec un équipement classique de traitement des semences permettant de mesurer, de mélanger et d'appliquer avec exactitude des formulations de traitement des semences en concentré fluidifiable. Allegiance FL devrait être mélangé avec de l'eau pour donner un produit de traitement de semence en bouillie. Utiliser le taux d'application le plus élevé pour traiter la semence de piètre qualité ou lorsqu'on prévoit semer dans des conditions froides et humides. Mélanger Allegiance FL avec de l'eau selon les proportions suivantes :

**CANADA – TABLE DES TAUX D'APPLICATION (mL par 100 kg de semence)**

CULTURE	Allegiance FL	Eau	Vol. total
pois chiches, pois secs	16-110 mL	484-390 mL	500 mL
canola, colza, pois de transformation	32-110 mL	468-390 mL	500 mL
luzerne, haricots, trèfle, maïs (maïs de grande culture et maïs sucré), sainfoin, vesce	46-110 mL	454-390 mL	500 mL
graminées (fourrages), soja	46-93 mL	454-407 mL	500 mL
graminées (pelouse), betteraves à sucre	93 mL	407 mL	500 mL
tournesols	110-189 mL**	390-311 mL	500 mL
lentilles	16 mL	484 mL	500 mL

\*\* Utiliser le taux le plus élevé pour la suppression du mildiou.

**CULTURES DESTINÉES À L'EXPORTATION :**

Si la culture est destinée à être exportée, les taux d'application suivants devraient être utilisés. On peut aussi consulter l'importateur afin d'établir quels taux d'Allegiance FL sont permis dans le pays importateur pour la suppression de maladies particulières.

**TABLE DES TAUX D'APPLICATION (mL par 100 kg de semence)**

CULTURE	Maladie	Allegiance FL	Eau	Vol. total
maïs	Mildiou	189-620 mL	311-0 mL	500-620 mL
pois	Mildiou	146 mL	354 mL	500 mL
tournesols	Mildiou	620 mL	0 mL	620 mL
céréales (orge, avoine, seigle, blé)	Maladies causées par <i>Pythium</i> spp.	46-110 mL	454-390 mL	500 mL
sorgho	Maladies causées par <i>Pythium</i> spp.	93-110 mL	407-390 mL	500 mL
	Mildiou	189 mL	311 mL	500 mL
lotier corniculé	Maladies causées par <i>Pythium</i> spp.	46-110 mL	454-390 mL	500 mL
lentilles	Maladies causées par <i>Pythium</i> spp.	16 mL	484 mL	500 mL

La bouillie devrait être appliquée en pulvérisation dans la chambre de mélange de l'équipement de traitement de semence afin de s'assurer d'une bonne couverture de la semence.

Consulter les instructions fournies avec l'équipement de traitement de semence pour l'information relative aux techniques adéquates d'application du produit.

#### **PRÉPARATION DE LA BOUILLIE :**

Lors de la préparation de la bouillie, la procédure suivante devrait être suivie :

- 1) Remplir partiellement le réservoir de mélange avec de l'eau.
- 2) Ajouter la quantité nécessaire de Allegiance FL à la surface de l'eau.
- 3) Permettre au produit de se disperser et mettre l'agitation en marche.
- 4) Ajouter de l'eau pour remplir le réservoir au volume requis et continuer à agiter durant l'utilisation.
- 5) Ajouter le colorant à la fin.

NOTE : Un colorant à semence approprié, tel que le colorant à semence Pro-Ized<sup>MD</sup>, doit être ajouté à la bouillie avant l'application sur la semence. Suivre les instructions sur l'emballage du colorant pour le mélange avec la bouillie Allegiance FL.

Une fois traitée avec Allegiance FL, la semence entraînera un débit réduit dans le semoir. Il pourrait alors être nécessaire de calibrer à nouveau le semoir avant le semis afin d'obtenir un taux de semis correct.

#### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :**

Gestion de la résistance, Allegiance FL, fongicide du groupe 4. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à Allegiance FL et à d'autres fongicides du groupe 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Allegiance FL ou les fongicides du même groupe 4 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à [www.bayercropscience.ca](http://www.bayercropscience.ca).

### **RESTRICTIONS D'UTILISATION :**

1. La semence traitée ne doit pas être utilisée pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile.
2. Ne pas faire paître ou nourrir le bétail avec les plantes des endroits traités moins de 4 semaines après le semis.
3. La semence traitée peut être toxique pour les oiseaux et pour d'autres animaux sauvages. Nettoyer sans tarder tout déversement accidentel de semence. S'assurer que la semence traitée est correctement incorporée au moment du semis
4. La semence traitée doit être étiquetée de la façon suivante : «Ces semences ont été traitées avec le fongicide Allegiance FL qui contient du métalaxyl, fongicide du groupe 4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de semences traitées. Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile.»
5. Tous les sacs contenant de la semence traitée destinée à l'exportation doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante : «POUR EXPORTATION SEULEMENT. Ces semences ont été traitées avec le fongicide Allegiance FL qui contient du métalaxyl, fongicide du groupe 4. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de semences traitées. Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinées aux animaux et de toute autre denrée alimentaire.».
6. Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières, des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux, humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.
7. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

### **PRÉCAUTIONS :**

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation.
3. Installations commerciales de traitement des semences : Allegiance FL est un irritant oculaire. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures ou des bottes et un écran facial ou des lunettes de sécurité lors du mélange, du chargement, et de l'application. Porter

également une combinaison pendant le nettoyage, réparations et lorsqu'on traite (mélange, chargement, l'application) le maïs et le grain de tournesol destinée à l'exportation. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants, des chaussettes et des chaussures ou des bottes durant l'ensachage, la couture et l'empilage des sacs, ou toute autre activité ne demandant pas un contact direct avec les semences traitées.

4. Traitement des semences a la ferme : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures ou des bottes pendant le mélange, le chargement, l'application et la plantation. Allegiance FL est un irritant oculaire. Porter un écran facial ou des lunettes de sécurité pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les activités de réparation ou s'il existe un risque d'éclaboussures ou de l'exposition pour les yeux.
5. Lisez et respectez toujours le mode d'emploi, les restrictions et mises en garde figurant sur l'étiquette du produit partenaire.
6. L'hygiène personnelle doit être de haut niveau, c'est-à-dire qu'il faut se laver les mains et les surfaces cutanées exposées avant de manger, boire ou fumer. Aucun aliment, aucune boisson ou produit du tabac ne devrait être permis dans les endroits où le produit est entreposé ou manipulé.
7. Peut être nocif si avalé ou absorbé par la peau. Laver la peau exposée après utilisation.
8. Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante : Ces semences ont été traitées avec le fongicide ALLEGIANCE FL qui contient du métalaxyl. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de semences traitées.
9. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

#### **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VETEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne

ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **ENTREPOSAGE :**

Entreposer le produit uniquement dans son contenant original, à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments destinés aux humains ou aux animaux. Garder le contenant fermé. Ne pas entreposer Allegiance FL en plein soleil. Ne pas entreposer Allegiance FL à plus de 35°C ou sous 0°C.

#### **ÉLIMINATION DES CONTENANTS :**

##### **POUR LES CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

##### **POUR LES CONTENANTS RECYLABLES :**

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore, auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

##### **POUR LES CONTENANTS RETOURNABLES :**

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

##### **POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

**INSTRUCTIONS DE TRIPLE RINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) :** Ce contenant doit être rincé trois fois avant son élimination. Les rinçures peuvent être ajoutées au produit de traitement de semences en autant que le volume d'eau ne dépasse pas la quantité indiquée dans la Table de taux d'application présentée dans la section « Mode d'emploi ». Suivre ces étapes pour le rinçage des contenants.

1. Verser le Allegiance FL du contenant dans le réservoir d'application de l'équipement de traitement de semence.
2. Ajouter 1/3 de l'eau de rinçage au contenant et agiter le contenu.
3. Verser les rinçures dans le réservoir de l'applicateur.
4. Rincer deux autres fois. Ajouter la quantité d'eau additionnelle requise pour atteindre le volume total désiré.
5. Mélanger à fond le Allegiance FL et les rinçures dans le réservoir de l'applicateur avant l'utilisation.

**ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**Qualité des semences :** Le traitement de semences fortement endommagées ou d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur de la semence et de la plantule. Si on ne connaît pas la qualité d'un lot de semences, faire un test de germination sur une petite portion de celles-ci avant de traiter tout le lot avec un produit chimique. Les conditions de qualité de la semence étant hors du contrôle de Bayer CropScience, aucune garantie ne peut être donnée sur la germination des semences traitées et mises de côté pour l'année suivante.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.